

COMMUNE DE MOISSAT

DOCUMENT D'INFORMATION COMMUNAL SUR LES RISQUES MAJEURS

(DICRIM)



Votre commune vous informe sur les risques majeurs

D.I.C.R.I.M. DE MOISSAT



LE MOT DU MAIRE

Chers habitants,

L'équipe municipale et moi-même sommes fiers de vous présenter aujourd'hui ce Dicrim. Ce document établit l'ensemble des informations relatives à la protection de la population.

J'ai voulu que ce document soit fonctionnel et pédagogique. Il regroupe l'ensemble des informations nécessaires en cas de crise ou de danger grave. Vous y retrouverez les bonnes attitudes à adopter en cas de besoin.

Un important travail a été mis en œuvre depuis cinq ans, avec les services de la Préfecture, et de l'entreprise classée Seveso présente sur le territoire communal. Des exercices de mise en situation et des réunions publiques ont permis de vous informer régulièrement.

Si le risque zéro n'existe pas, la maîtrise des risques est un enjeu qui doit nous permettre de ramener les possibilités de danger au minimum possible.

Le Maire

Martine Malterre-Puyfoulhoux

COMMUNE DE MOISSAT

MAIRIE - Route de Billom - 63190 MOISSAT
Téléphone : 04 73 68 13 43 Fax : 08 26 38 43 25
Messagerie électronique : mairie.moissat@wanadoo.fr

D.I.C.R.I.M. DE MOISSAT



POURQUOI UN D.I.C.R.I.M.

Qu'est-ce qu'un D.I.C.R.I.M. ?

Le Code de l'Environnement instaure pour les citoyens « *le droit à l'information sur les risques majeurs auxquels ils sont soumis dans certaines zones du territoire et sur les mesures de sauvegarde qui les concernent.* » (art L.125-2 du Code de l'Environnement).

Afin de protéger les citoyens, le législateur a permis la création de ce document, le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs, abrégé en D.I.C.R.I.M. Il est rédigé par le Maire. Ce document reprend les informations transmises par le Préfet. Il indique les mesures de prévention, de protection et de sauvegarde répondant aux risques majeurs susceptibles d'affecter la commune.

Qu'est-ce qu'un risque majeur ?

Le risque majeur fait référence à la présence d'un évènement (que l'on appelle aléas) potentiellement dangereux, sur le territoire de la commune. Ces aléas peuvent être naturels ou technologiques. Le risque majeur se caractérise par la gravité de la situation. Mais l'encaissement des risques permet de diminuer les risques d'accidents et de prévenir les potentiels de danger pour que la probabilité de risque majeur soit la plus faible possible.



COMMUNE DE MOISSAT

MAIRIE - Route de Billom - 63190 MOISSAT
Téléphone : 04 73 68 13 43 Fax : 08 26 38 43 25
Messagerie électronique : mairie.moissat@wanadoo.fr

D.I.C.R.I.M. DE MOISSAT



RISQUE TECHNOLOGIE—TITANOBEL

Qu'est-ce que le risque technologique ?

L'entreprise Titanobel est un site classé Seveso, installé sur la commune de Moissat. Les risques pris en compte sont ceux générés par les effets toxiques, thermiques ou de surpression en cas d'accident.

Que faire en cas d'alerte ?

En cas d'alerte, la Mairie de Moissat alerte directement les habitants qui habitent dans le périmètre à risques. Les consignes de sécurité à suivre sont les suivantes :

*Rentrer dans le bâtiment le plus proche
Ouvrir les fenêtres et fermer les volets
S'éloigner des fenêtres ou aller au sous-sol
Ne pas encombrer les lignes téléphoniques
Ne pas aller chercher les enfants à l'école
Écouter « France Bleu Pays d'Auvergne » - Fréquence 102,5 FM*

Les agriculteurs qui travaillent dans le périmètre doivent immédiatement le quitter.

Pour l'ensemble des habitants de la commune, les deux consignes importantes à retenir sont de rester calme et de ne pas aller chercher les enfants à l'école. Un dispositif de prise en charge spécifique est mis en place.

Le signal national d'alerte

Il est donné par une sirène au son modulé, c'est-à-dire montant et descendant. Ce signal dure trois fois une minute quarante, espacé de 5 secondes.



En fin d'alerte : Signal continu de la sirène pendant 30 secondes

COMMUNE DE MOISSAT

MAIRIE - Route de Billom - 63190 MOISSAT

Téléphone : 04 73 68 13 43 Fax : 08 26 38 43 25

Messagerie électronique : mairie.moissat@wanadoo.fr

D.I.C.R.I.M. DE MOISSAT



RISQUE TRANSPORT DE MATIERES DANGEUREUSES - TITANOBEL

Qu'est-ce que le risque de transports de matières dangereuses ?

C'est le risque lié aux accidents se produisant lors du transport de marchandises, par voie routière et par la présence d'une canalisation de gaz.

Le risque est présent à Moissat, notamment en raison des entreprises implantées sur la commune. Il se concentre sur les principaux axes de circulation, à savoir les routes départementales qui traversent la commune, ainsi que deux chemins d'exploitation.

Que faire si l'on est témoin d'un accident

Si l'on est témoin d'un accident de transport de matières dangereuses, il convient de suivre les consignes suivantes :

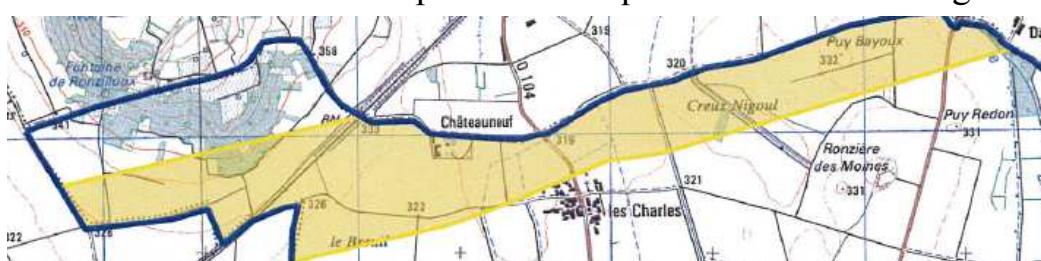
- baliser les lieux pour protéger et éviter un sur accident.
- donner l'alerte aux pompiers (18) et à la gendarmerie (17).

En cas de fuite de produit, il faut quitter la zone de l'accident, rejoindre le bâtiment le plus proche et se confiner.

Canalisation de gaz

Une canalisation de gaz à haute pression traverse Moissat entre Bouzel et Seychalles. Les personnes souhaitant réaliser des travaux dans le zonage de cette canalisation doivent effectuer des démarches réglementaires. Les formulaires sont disponibles en Mairie.

Aucune habitation n'est exposée aux risques de la conduite de gaz.



COMMUNE DE MOISSAT

MAIRIE - Route de Billom - 63190 MOISSAT
Téléphone : 04 73 68 13 43 Fax : 08 26 38 43 25
Messagerie électronique : mairie.moissat@wanadoo.fr

D.I.C.R.I.M. DE MOISSAT



RETRAIT-GONFLEMENT DES SOLS ARGILEUX

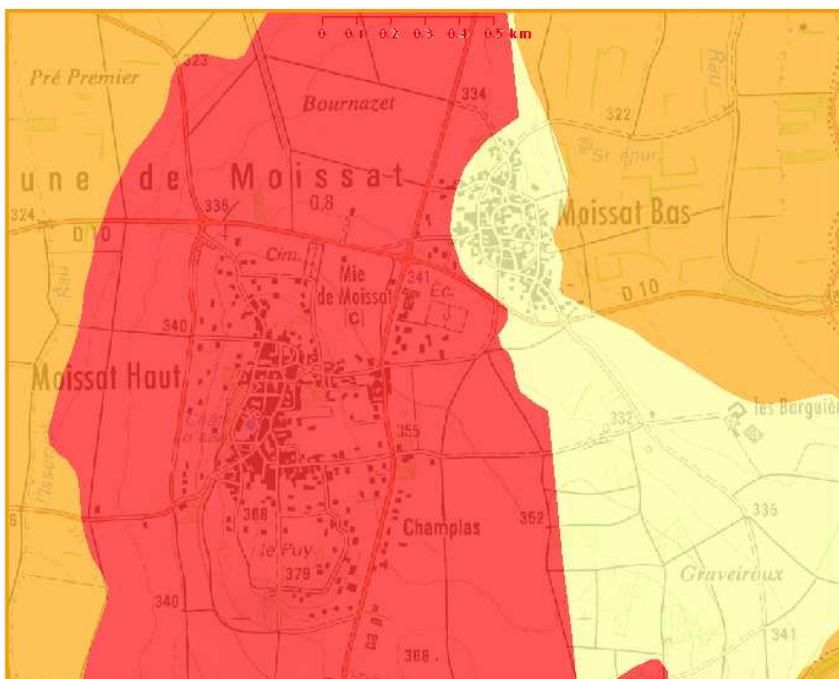
Qu'est-ce que le retrait-gonflement des sols argileux ?

Les phénomènes de retrait gonflement des sols argileux sont très peu connus. Il est observé en particulier lors des périodes de sécheresse, qui provoquent des tassements sur les sols composés d'argiles, en surface. Ils se manifestent par des désordres affectant principalement le bâti individuel, notamment avec l'apparition de fissures sur la façade des habitations.

La commune de Moissat est située en zone d'aléas fort pour Moissat-Haut. La Touraille, Les Charles, Chateauneuf, Moulin-Bas sont classés en aléas moyen. Le bourg de Moissat-Bas, les Bargueires, Pironin sont classés en aléas faible.

Comment réduire les risques ?

Il est souvent difficile d'arrêter un mouvement de terrain. Toutefois, il est possible de mettre en œuvre des solutions techniques afin de limiter les risques. Pour les tassements et gonflements du sol, on peut citer la reprise en sous-œuvre des bâtiments ou bien la lutte contre la dessiccation des sols.



La commune a reçu le classement en catastrophe naturelle en juillet 1998 pour des mouvements de terrain différentiels relatifs à la chaleur et à la réhydratation des sols.

COMMUNE DE MOISSAT

MAIRIE - Route de Billom - 63190 MOISSAT
Téléphone : 04 73 68 13 43 Fax : 08 26 38 43 25
Messagerie électronique : mairie.moissat@wanadoo.fr

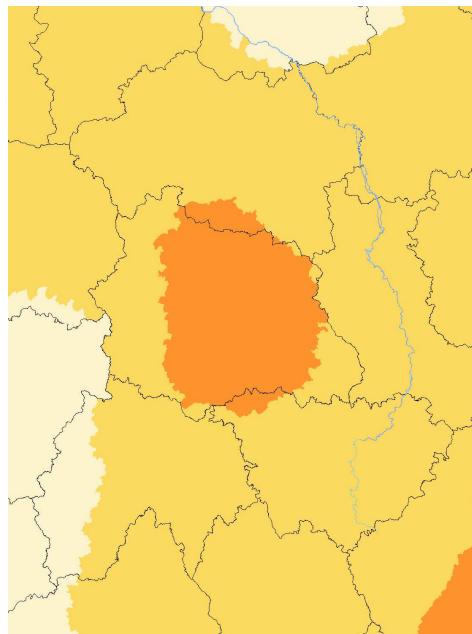
D.I.C.R.I.M. DE MOISSAT



RISQUE DE SEISME

Qu'est-ce que le risque de séisme ?

Un séisme ou tremblement de terre se traduit en surface par des vibrations du sol transmises aux bâtiments. Les dégâts observés sont fonction de l'amplitude, de la durée et de la fréquence des vibrations. L'État a redéfini au cours de l'année 2011 le zonage sismique français. Comme une grande partie du territoire du Puy-de-Dôme, **la commune de Moissat est dorénavant en niveau 3, dit modéré.**



Comment anticiper l'aléas ?

Le zonage sismique de la France impose l'application de règles parasismiques pour les constructions neuves et aux bâtiments existants dans le cas de certains travaux d'extension notamment.

Aléa	Mouvement du sol
très faible	accélération < 0.7 m/s ²
faible	0.7 m/s ² ≤ accélération < 1.1 m/s ²
modéré	1.1 m/s ² ≤ accélération < 1.6 m/s ²

Dans les zones de sismicité modérée (zone 3), les règles de construction parasismiques sont obligatoires pour toute construction neuve ou pour les travaux lourds ou d'extension sur l'existant sur certains bâtiments. Les grandes lignes de ces règles de construction parasismique sont la prise en compte de la nature du sol et du mouvement du sol attendu, la qualité des matériaux utilisés, la conception générale de l'ouvrage (qui doit allier résistance et déformabilité), l'assemblage des différents éléments qui composent le bâtiment (chaînages) ou encore la bonne exécution des travaux.

COMMUNE DE MOISSAT

MAIRIE - Route de Billom - 63190 MOISSAT
Téléphone : 04 73 68 13 43 Fax : 08 26 38 43 25
Messagerie électronique : mairie.moissat@wanadoo.fr

D.I.C.R.I.M. DE MOISSAT



RISQUE DE SEISME QUE FAIRE EN CAS DE DANGER ?

<u>AVANT</u>	<u>PENDANT</u> la première secousse	<u>APRÈS</u> la première secousse
Repérer les points de coupures de l'eau et de l'électricité.		RESTER OU L'ON EST.
Fixer les appareils et les meubles lourds.	A l'intérieur se mettre près d'un mur, une colonne porteuse ou sous des meubles solides, s'éloigner des fenêtres.	EVACUER LE PLUS VITE POSSIBLE Se méfier des répliques : il peut y avoir d'autres secousses.
Préparer un plan de regroupement familial (repérer des abris).	A l'extérieur ne pas rester sous des fils électriques ou ce qui peut s'effondrer (ponts, corniches, toitures,).	Ne pas prendre les ascenseurs pour quitter un immeuble.
Privilégier les constructions paramétriques.	En voiture , s'arrêter et ne pas descendre avant la fin des secousses.	Vérifier l'eau, l'électricité.
S'informer des risques et des consignes de sauvegarde.	Se protéger la tête avec les bras.	Couper les compteurs.
	Ne pas allumer de flamme.	Prévenir les autorités.
		S'éloigner de tout ce qui peut s'effondrer et écouter la radio.
		Ne pas aller chercher ses enfants à l'école, leurs enseignants s'occupent d'eux, ils seront pris en charge de façon prioritaire.

COMMUNE DE MOISSAT

MAIRIE - Route de Billom - 63190 MOISSAT

Téléphone : 04 73 68 13 43 Fax : 08 26 38 43 25

Messagerie électronique : mairie.moissat@wanadoo.fr

D.I.C.R.I.M. DE MOISSAT



LES EVENEMENTS CLIMATIQUES EXCEPTIONNELS

Comment se tenir au courant ?

Les bulletins météos sont diffusés par tous les médias existants : journaux, télévision, radio offrent une information.

Les prévisions sont établies par Météo France. Elles sont complétées par une carte de vigilance, actualisée au moins deux fois par jour. Un suivi permanent est réalisé, en liaison avec la Préfecture.

La Mairie est avisée en temps réel des alertes météos.

Les alertes météo

Toutes les alertes météos sont signalées auprès de la Mairie, qui procède à un affichage spécial pour alerter les habitants de la commune. Quatre niveaux d'alerte existent :

- | | |
|-----------------|---|
| - Niveau vert | <i>Pas de vigilance particulière</i> |
| - Niveau jaune | <i>Soyez attentif si vous pratiquez des activités sensibles.</i> |
| - Niveau orange | <i>Soyez vigilants, des phénomènes dangereux sont prévus</i> |
| - Niveau rouge | <i>Une vigilance absolue s'impose, des phénomènes d'intensité exceptionnelle sont prévus.</i> |

Les cartes de vigilance et les conseils pratiques sont consultables en permanence sur le site Internet de Météo France <http://www.meteo.fr>

Les dangers météorologiques selon Météo France

Vent violent



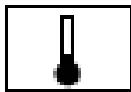
Orages



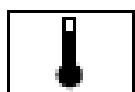
Pluie Inondation



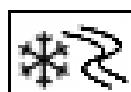
Grand froid



Canicule



Neige verglas



Inondations



COMMUNE DE MOISSAT

MAIRIE - Route de Billom - 63190 MOISSAT

Téléphone : 04 73 68 13 43 Fax : 08 26 38 43 25

Messagerie électronique : mairie.moissat@wanadoo.fr

D.I.C.R.I.M. DE MOISSAT



TABLE DES MATIERES

Page 2 :

Le mot du Maire



Page 3 :

Pourquoi un D.I.C.R.I.M.



Page 4 :

Risque Technologique - Entreprise Titanobel



Page 5 :

Risque Technologique - Transport de matières dangereuses



Page 6 :

Retrait-Gonflement des sols argileux



Pages 7-8 :

Risque de séisme



Page 9 :

Les évènements climatiques exceptionnels



COMMUNE DE MOISSAT

MAIRIE - Route de Billom - 63190 MOISSAT

Téléphone : 04 73 68 13 43 Fax : 04 73 62 98 80

Messagerie électronique : mairie.moissat@wanadoo.fr